

Déclaration de confidentialité ITLB

Juillet 2016 version 1.0

Article 1 – Principes généraux

La protection de votre vie privée est de la plus haute importance pour l'ITLB. La présente déclaration de confidentialité décrit quelles mesures sont prises pour la protection de votre vie privée et quels droits vous avez en tant qu'utilisateur de ces services.

Toutes les données à caractère personnel (à savoir: les données permettant de vous identifier directement ou indirectement) que vous confiez à l'ITLB seront traitées avec le soin nécessaire. Cela implique naturellement que tous les traitements de ces données à caractère personnel se feront conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998 transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Moniteur belge du 03/02/1999).

Vous êtes invité(e) à parcourir attentivement la présente déclaration de confidentialité et à prendre connaissance de son contenu. Des adaptations futures de la présente déclaration de confidentialité ne sont pas à exclure. Nous vous demandons dès lors de relire de temps en temps la déclaration de confidentialité afin de rester au courant de ces adaptations. Il va de soi que toutes les nouvelles versions de la déclaration de confidentialité seront toujours conformes à la Loi précitée relative à la protection de la vie privée.

Dans la présente déclaration, nous partons du principe que les données ne sont pas transférées en dehors de l'UE.

Article 2 – Champ d'application de la déclaration de confidentialité

La déclaration de confidentialité s'applique à tous les services organisés par ou sur ordre de l'ITLB

Au sens de la présente déclaration de confidentialité, sont considérés comme services:

- les sites web et les applications créés et maintenus par ou sur ordre de l'ITLB et qui sont destinés à être utilisés par des citoyens ou des entreprises,
- toute forme de communication électronique qui est utilisée pour l'échange de données entre l'ITLB d'une part et les citoyens et entreprises d'autre part.

Article 3 - Utilisation d'informations de contact

Pour pouvoir utiliser les services, on vous demandera parfois vos informations de contact (comme l'adresse e-mail, le numéro de téléphone ou le numéro de fax). Ces données ne seront traitées par l'ITLB qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du service, c'est-à-dire:

- pour vous contacter le cas échéant pour des données supplémentaires nécessaires afin de garantir le fonctionnement correct du service; ou
- éventuellement pour signaler des modifications à la déclaration de confidentialité ou aux règlements à l'usage des utilisateurs qui s'appliquent, afin de vous tenir au courant de vos droits et obligations en tant qu'utilisateur; ou

Ces informations de contact ne seront en aucun cas utilisées à des fins publicitaires ou transférées à des tiers. Les institutions chargées de remplir un service public ou de défendre une tâche d'intérêt général sur la base d'une mission de l'administration, indépendamment de leur forme juridique, ne sont pas considérées comme des tiers au sens du présent article s'ils sont directement ou indirectement impliqués dans la fourniture des services auxquels s'applique la présente déclaration de confidentialité.

Il va de soi que ces données seront traitées de manière confidentielle, conformément aux dispositions de la Loi précitée relative à la protection de la vie privée.

Si vous contactez l'ITLB par e-mail pour obtenir des renseignements ou demander des publications, l'administration obtient automatiquement certaines données à caractère personnel. Ces données seront utilisées pour répondre à votre message. Elles peuvent aussi être enregistrées dans une base de données d'utilisateurs, à laquelle s'appliquent les dispositions de la Loi relative à la protection de la vie privée. Vous avez le droit de consulter vos données, de les modifier ou de les faire supprimer.

Article 4 – Sécurité et confidentialité

L'ITLB entreprend toutes les démarches nécessaires pour garantir la sécurisation de vos données à caractère personnel. Pour veiller à ce que vos données soient protégées contre notamment l'accès non autorisé, l'utilisation illégitime, la perte ou des modifications non autorisées, les services utilisent différentes techniques et procédures de sécurisation. Tant sur le plan physique qu'électronique et organisationnel, les mesures nécessaires ont été prises pour garantir la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel.

Ainsi, par exemple, les données à caractère personnel que vous fournissez sont enregistrées sur des serveurs qui ne sont accessibles qu'à du personnel compétent. Ce personnel a été averti de la présente déclaration de confidentialité et de toutes les directives internes applicables qui ont été édictées pour la protection de vos données à caractère personnel. Ils sont obligés de respecter la confidentialité de vos données à caractère personnel.

Vos données à caractère personnel ne seront transférées à des tiers que moyennant votre autorisation ou dans les conditions décrites ci-dessous.

Article 5 – Légalité et transparence

Pour chaque service organisé par ou sur ordre de l'ITLB, les informations suivantes seront clairement reprises dans la déclaration de confidentialité complémentaire en annexe:

- les données à caractère personnel qui seront traitées
- les finalités du traitement
- le responsable du traitement correct
- si les données peuvent être ou non transférées à des tiers, et si oui, à quels tiers
- la source des données à caractère personnel éventuelles qui ne sont pas communiquées par vous-même, mais qui sont extraites de sources authentiques (comme le Registre national)
- les informations de contact pour l'exercice de votre droit d'accès et de correction, comme décrit ci-dessous.

Sauf indication explicite contraire dans la déclaration de confidentialité d'un service spécifique, l'ITLB est la responsable du traitement. Les informations de contact en cas de questions ou de remarques seront aussi enregistrées.

Article 6 – Finalité

Dans chaque service organisé par ou sur ordre de l'ITLB la déclaration de confidentialité décrira clairement quel objectif spécifique le traitement de vos données à caractère personnel sert dans le cadre de ce service, pour autant que cela n'ait pas déjà été clairement indiqué dans la présente déclaration de confidentialité. Les données à caractère personnel collectées lors de l'utilisation du service peuvent être traitées pour gérer et fournir le service.

Dans l'organisation, on utilisera à cette fin dans la mesure du possible ce qu'on appelle les « sources authentiques ». Il s'agit de sources de données (bases de données) qui sont tenues à jour sur ordre de l'ITLB et où des données officielles relatives à une personne ou à une entreprise sont collectées. L'ITLB s'efforce de ne plus jamais demander ces informations au citoyen ou à l'entreprise après la collecte unique. Si possible, l'ITLB utilise donc ces sources. L'accès aux données dans les sources authentiques est contrôlé et autorisé par des comités sectoriels (institués au sein de la Commission de la Protection de la Vie Privée) qui veillent au respect de la législation relative à la protection de la vie privée.

Concrètement, cela signifie que des données des sources authentiques (par exemple le Registre national) sont utilisées pour identifier des utilisateurs, et qu'après cette identification, l'accès peut être donné à d'autres bases de données. La vie privée des utilisateurs peut ainsi être protégée de manière optimale: comme il n'y a qu'une seule source, la protection des données peut être organisée de manière centrale.

Les informations collectées par l'utilisation d'un service peuvent être combinées aux données à caractère personnel qui sont collectées par l'utilisation d'autres services, afin que votre interaction avec l'ITLB soit la plus cohérente possible.

Article 7 – Proportionnalité

L'ITLB veille à ce que les données à caractère personnel collectées soient adéquates, pertinentes et non excessives, compte tenu de la finalité du traitement telle qu'indiquée dans la déclaration de confidentialité de chaque service spécifique. Vos données à caractère personnel ne seront pas conservées pendant une durée excédant celle nécessaire à la réalisation de finalité du traitement, à moins que la conservation des données ne soit imposée par loi, décret ou ordonnance.

Article 8 – Droit d'accès et de correction

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de les corriger.

Pour tout service organisé par ou sur ordre de l'ITLB, une procédure sera reprise dans la déclaration de confidentialité de ce service afin d'exercer ces droits.

Y seront reprises les informations de contact nécessaires qui vous permettront d'obtenir des informations sur:

- les données à caractère personnel elles-mêmes qui sont traitées dans le cadre du service et qui vous concernent
- l'origine de ces données
- les finalités du traitement
- les destinataires auxquels les données à caractère personnel peuvent être fournies
- la logique à la base d'un éventuel traitement automatisé de ces données à caractère personnel si ce traitement a des conséquences juridiques pour vous ou s'il vous affecte autrement de manière significative
- les démarches que vous pouvez entreprendre pour corriger ou compléter des données éventuellement incorrectes ou incomplètes
- la possibilité d'éventuellement s'opposer au traitement, lorsque vous disposez de ce droit. C'est seulement le cas lorsque le traitement n'est pas nécessaire pour respecter une obligation à laquelle le responsable du traitement est soumis par ou en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance, et lorsque vous avez des raisons sérieuses et légitimes de vous opposer en ce qui concerne votre situation particulière.

Article 9 – Responsabilité de l'utilisateur

Bien que l'ITLB fasse tous les efforts possibles pour protéger votre vie privée, une protection effective n'est naturellement possible que si vous prenez aussi vous-même les mesures nécessaires pour préserver votre vie privée.

Concernant l'utilisation des services organisés par ou sur ordre de l'ITLB, vous êtes tenu de:

- fournir des informations complètes, précises, véridiques et non-mensongères ;
- veiller dûment à la confidentialité d'éventuelles données d'utilisateur (, afin que ces données ne restent accessibles qu'à vous. Ces données sont strictement personnelles et non transmissibles;
- choisir un mot de passe sûr.

- transmettre des informations de contact valables et utilisables afin que vous puissiez être contacté dans un délai raisonnable et de façon raisonnablement confidentielle.

Article 10 – Transfert à des tiers

Vos données à caractère personnel ne seront jamais mises à la disposition de tiers sauf lorsqu'un tel transfert est imposé par ou en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance. Les institutions chargées de fournir un service public ou de remplir une tâche d'intérêt général sur la base d'une mission de l'administration, indépendamment de leur forme juridique, ne sont pas considérées comme des tiers au sens du présent article quand la collaboration avec ces institutions est indispensable pour la mise en oeuvre correcte des services à fournir. Cette collaboration avec d'autres branches de l'administration (y compris à d'autres niveaux, comme les communautés, les régions et les communes) sera réglée au moyen d'accords-cadres ou d'accords de protocole.

Si vos données à caractère personnel sont éventuellement transférées à ce type d'institutions, la déclaration de confidentialité du service en question indiquera de quelles données à caractère personnel il s'agit, et à quel traitement elles seront soumises par cette institution.

Vos données à caractère personnel ne seront jamais utilisées à des fins publicitaires ni transférées à des tiers qui utiliseraient ces données à de telles fins.

Vos données à caractère personnel ne seront jamais traitées par une institution ou une entreprise établie en dehors de l'Union européenne.

Article 11 – Publicité de l'administration

Par la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration, les autorités administratives fédérales sont tenues de donner accès aux documents administratifs dont elles disposent. Cela signifie que tout citoyen a le droit de consulter des documents administratifs d'une autorité administrative fédérale et d'en recevoir une copie. Toutes les informations dont dispose l'ITLB dans le cadre des services organisés par ou sur ordre de l'ITLB dans le cadre de l'e-government peuvent être considérées comme des documents administratifs, et sont donc soumises aux dispositions légales relatives à la publicité de l'administration.

Article 12 – Adaptations à la déclaration de confidentialité

Des adaptations futures de la présente déclaration de confidentialité ne sont pas à exclure. Nous vous demandons dès lors de relire de temps en temps la déclaration de confidentialité pour rester au courant de ces adaptations. Après chaque adaptation, la date à laquelle le présent document aura été mis à jour pour la dernière fois sera aussi modifiée. Il va de soi que toutes les nouvelles versions de la déclaration de confidentialité seront toujours conformes à la Loi précitée relative à la protection de la vie privée.

Si la déclaration de confidentialité est adaptée de manière non-triviale, vous en serez averti(e) dans la mesure du possible. Pour ce faire, on pourra utiliser notamment une communication sur le site web du service et les informations de contact que vous aurez éventuellement communiquées lors de l'enregistrement pour l'utilisation du service.

Toute utilisation faite des services est soumise aux dispositions de la version de la déclaration de confidentialité qui s'applique à ce moment-là.

Concrètement, cela signifie notamment que :

- les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que dans le but de répondre à la demande d'information que vous avez introduite ;
- les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers ni utilisées à des fins commerciales ;
- vous avez le droit de consulter vos données personnelles et que vous pouvez vérifier leur exactitude et faire corriger les éventuelles erreurs les concernant. A cet effet, vous pouvez prendre contact avec le gestionnaire du site.
- La Direction générale de la Communication Externe s'engage à prendre les meilleures mesures de sécurité afin d'éviter que des tiers n'abusent des données à caractère personnel que vous avez communiquées.

Annexe

Le service spécifique consiste dans le fait que l'ITLB vérifie les données de demande auprès des instances compétentes dont l'autorisation a été obtenue de la part du comité sectoriel compétent.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce service, les données nécessaires sont transférées vers des tiers qui sont contractuellement habilités à fabriquer les cartes tachygraphiques digitales demandées.

Ces données sont stockées dans une banque de données qui est tenue au nom de L'ITLB et dont les données peuvent uniquement être recherchées sur base de la législation applicable au niveau européen.

Les instances de contrôle ont en outre la compétence de rechercher ces données dans le cadre de leur mission.